

Fanny Selosse

De: direction generale vnf <directiongenerale@vnf.fr>
Envoyé: mardi 2 août 2022 11:06
Objet: Kit pour communiquer auprès de vos habitants sur un partage respectueux des berges

e.f.
site



ARRIVÉ LE

02 AOUT 2022

MAIRIE DE LIMETZ-VILLEZ
#PartageonsNosBerges

Bonjour,

Les berges des canaux, des rivières et des fleuves qui traversent vos communes offrent des lieux promenade bucoliques et agréables pour les habitants et les touristes.

Les berges sont aussi des chemins de service utilisés quotidiennement par les agents de Voies navigables de France (VNF) pour mener leurs missions.

La présence de véhicules motorisés sur les véloroutes et les chemins de halage peut parfois générer des incompréhensions voire des conflits avec les promeneurs, cyclistes, sportifs...

VNF a besoin de votre **aide pour communiquer et sensibiliser les usagers des berges, et mieux partager les chemins en toute sécurité et avec sérénité.**

Votre relais est essentiel

Comment vous impliquer ?

Connectez-vous sur le site de [VNF.fr](https://www.vnf.fr) et téléchargez les outils mis à votre disposition :

- un article rédigé, que vous pouvez modifier, à publier dans vos journaux/magazines municipaux,
- des posts de sensibilisation à publier sur vos réseaux sociaux.

N'hésitez pas non plus à relayer le message dans vos autres supports de communication (espace digitaux...) ou auprès de vos partenaires.

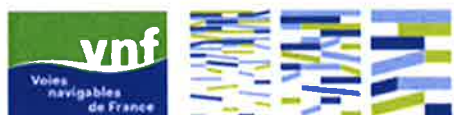
Pourquoi ?

Les agents de VNF empruntent ces chemins pour effectuer des travaux, assurer de bonnes conditions de navigation aux navigants, leur apporter aide et assistance et concourir à la sécurité de tous.

Nous avons la responsabilité collective de concourir à un partage serein et respectueux de berges si convoitées.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à ce dispositif et de votre mobilisation dans cette démarche de sensibilisation.

Thierry GUIMBAUD
Directeur Général
Voies navigables de France



VNF.fr



2022 - Direction de la communication de Voies navigables de France (VNF). Conformément à la loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données qui vous concernent. [Se désinscrire ?](#)